



ARRETE TEMPORAIRE 2026-133

**AUTORISATION TEMPORAIRE D'OCCUPATION DU
DOMAINE PUBLIC**

21 RUE DE LANGENNERIE

DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE

Le Maire de CHANCEAUX SUR CHOISILLE,

VU le code de la Voirie Routière,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6 ;

VU la demande en date du 30 août 2026 de Madame GARAND Alexandra domiciliée 21 rue de Langennerie 37390 Chanceaux sur Choisille, qui sollicite une autorisation d'occupation temporaire du domaine public le 04 septembre 2026 pour une durée de 1 jour 21 rue de Langennerie 37390 Chanceaux sur Choisille.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de garantir tant la sûreté sur la voie publique que la tranquillité publique.

ARRETE

Article 1 : Madame GARAND Alexandra est autorisée à occuper privativement la portion publique communale, plus précisément à hauteur du 21 rue de Langennerie sur la commune de Chanceaux sur Choisille.

Article 2 : Cette autorisation est accordée **uniquement pour ladite société pour positionner un camion de livraison pour les travaux (terrasse).**

Article 3 : Le permissionnaire veillera à conserver le domaine public en parfait état de propreté pendant toute la période d'occupation et son action terminée. En cas de détérioration et de dégradation ou de salissures constatées, la commune fera procéder aux travaux de remise en état aux frais exclusifs du permissionnaire.

Article 4 : Le permissionnaire devra laisser la signalisation nécessaire de part et d'autre avec l'apposition sur les panneaux dudit arrêté.

Article 5 : Toute contravention au présent arrêté sera constatée et poursuivie conformément aux lois et règlement en vigueur.

Article 6 : Le présent arrêté est susceptible de recours devant le Tribunal Administratif dans le délai légal de deux mois à partir de sa publication.

Article 7 : La Directrice Générale des Services, le commandant de la brigade de gendarmerie, le responsable des Services Techniques, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur et dont une ampliation sera notifiée à Madame HUMBERT Alexandra 21 rue de Langennerie 37390 Chanceaux sur Choisille.

Chanceaux sur Choisille, le 31 août 2026

Sous le n°	133
PUBLIE ou NOTIFIE le	31/08/2026
ACTE EXECUTOIRE	31/08/2026

Le Maire

Frédéric DARBON



Le Maire,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.